



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Comité Technique d'Etablissement du 1^{er} février 2018

Représentants du personnel Cfdt: Claude Guillet, Stéphane Poulnois, Patrick Fourmigué.

Expert demandé par Cfdt: Eric Dretzen (Siège).

Administration : Bruno Lhuissier (DG p.i.et DRH p.i.), Pierre Foucher (SG p.i.), Laure Matignier (DRH adj.).

Expert.e.s demandé.e.s par l'administration : Philippe Joscht (DTecEMF).

Le DG par intérim, Bruno Lhuissier, en réponse aux déclarations liminaires :

- revient sur le décès d'un agent du Labo de Strasbourg. Stéphane Poulnois, secrétaire du CHSCT de la **DTerEST**, demande au DG d'intervenir pour que le directeur avance la date du CHSCT (annoncée pour le 19 avril !) pour traiter ce dossier.
 - sur proposition d'un représentant, une *minute de silence* s'est tenue après la pause méridienne.
- rappelle qu'il n'est pas candidat à la succession de B.Larroutou. Le choix du **futur DG** serait fait avant avril, parmi plusieurs candidats dont les noms ne sont pas connus.
- donne les noms des trois missionnaires du **CGEDD**, tout juste désignés pour répondre à la [lettre de commande](#) des ministres : Michel-Régis Talon, Hubert Goetz, Jean Philippe Moretau. Ils vont rencontrer prochainement le Codir Cerema puis les représentants syndicaux. Restitution avant fin mai.
- annonce avoir demandé une étude interne pour mieux montrer que, dans les 90% d'activités du Cerema pour l'Etat, une partie concerne aussi, plus ou moins directement, les collectivités.
- reconnaît ne pas en savoir plus que nous sur les deux **projets d'agences** (cohésion des territoires ; routes nationales) dont les éventuelles créations pourraient impacter voire faire exploser le Cerema.

La **Cfdt** rappelle sa demande d'un calendrier du **dialogue social**. Elle demande que des réunions du CTE soient programmées régulièrement, même en l'absence de point « *pour avis* » (soumis à vote), de façon à permettre des échanges dans un cadre formel.

1 – « Relocalisations » (pour information)

La **Cfdt** revendique que tout agent concerné par ces relocalisations/fermetures de site dispose d'un **écrit** du Cerema constitué d'une description précise de la situation (**ce n'est pas une mutation volontaire !**) et d'une **fiche financière** précisant les conséquences de cette mobilité, à court et moyen terme. La **Cfdt** sera attentive aux conséquences de ces restructurations sur les carrières des agents.

DTecEMF : le directeur EMF indique que sur les 25 agents concernés par la fin des activités d'EMF sur les trois sites (Aix, Nantes, Bonneuil), 8 sont partis . Il ne reste donc plus que 17 agents.

A **Aix** (fin en 2018 - 2 agents) et **Nantes** (fin en 2020 – 1 agent), les agents se verront proposer une fiche de poste pour être intégrés dans la DTerMED et la DTerOuest.

Les agents *techniques*, bénéficiaires des **ISS**, conserveront leur coefficient de service de 1.10 (à titre individuel, tant qu'ils restent sur leurs postes). La **Cfdt** demande qu'un écrit soit fourni aux agents. Pour leur coefficient individuel, la direction le garantit pour la première année, voire pour la suite *si toutes choses égales par ailleurs*.

Bonneuil : le Cerema a prévu de quitter, en octobre 2018, ce site en location (décision votée au CA d'avril 2016). Sur les 14 agents concernés :

- 9 envisagent un départ en retraite ou C3A (amiante) en 2019 : « *un dispositif social d'accompagnement sera mis en place pour un poste en région parisienne* »
- 4 sont en recherche de poste. Le Directeur EMF déclare suivre personnellement chaque cas, pour leur permettre de trouver un poste. Enfin, 1 ira à Sourdun, en *travail sur site distant*.

Un règlement de pré-positionnement va être porté à la connaissance des agents et l'opération se déroulerait sur mars et avril. La **Cfdt** émet des doutes sur l'intérêt des agents pour aller prendre des postes à Brest ou Compiègne.

DTerIdF : Le Bourget. Le site devra être libéré en 2020 (à cause des JO). Le Cerema « porte » la solution *Saint-Mandé* pour les activités *Bureaux*. Les activités *Labo Chaussées* sont en cours de transfert à Trappes. Par contre, les activités *Labo OA* nécessitent 150 m², pas forcément disponibles sur site => recherche d'un atelier dans la proche banlieue Est.

Le DG présente le **scénario évolutif** qui pourrait solutionner à la fois les cas **Bonneuil** et du **Bourget**, à savoir : *récupérer, à l'automne 2018, une dizaine de bureaux à St Mandé pour, dans un premier temps, y installer les 9 agents quittant Bonneuil jusqu'à leur départ définitif en 2019, puis, avec des bureaux supplémentaires, les agents du Bourget. Mais, prudence, car à ce jour, rien n'est acté !*

DTerEST : Metz. Transfert du Boulevard de la Solidarité sur l'île du Saulcy. Une première enveloppe de 400k€ a été votée dans le budget 2018. Le Cerema commencerait les travaux fin 2018, pour un déménagement au 2^e semestre 2019. Près de 10 candidatures de maîtrise d'œuvre ont été reçues. Sont prévus un parking de 20-25 places pour les VS et un parking clos pour les agents. La **Cfdt** se félicite que la mobilisation des agents et des organisations syndicales aient conduit à l'abandon du scénario de fermeture, envisagé en 2016.

DTerMED : Labo de Nice > Agence de Sophia-Antipolis. Première délocalisation du Cerema, pour 22 agents.

NB : la délocalisation est à Sophia, et pas Sofia - Bulgarie, comme on peut le lire parfois ☺

Déménagement le 23 octobre 2017 dans le bâtiment de l'Ademe (sur la commune de Valbonne).

NB : le 22 janvier dernier, une délégation de 3 militants Cfdt d'Aix est allée les rencontrer sur site, pour échanger sur leur nouvelle situation. Deux déléguées Cfdt de l'Ademe ont aussi participé à cette réunion.

Même si les agents sont globalement satisfaits des nouveaux locaux (mais ils ont perdu en surface), de l'accueil de l'Ademe, de l'environnement du site, de la restauration collective proche... **les POINTS NOIRS** sont :

- **les temps de transport** : allongement moyen de près de 2h par jour (soit l'équivalent d'une journée de travail par semaine !) ; à ce jour, peu d'agents envisagent de déménager mais s'interrogent sur leur avenir.
- le retard dans la prise des **arrêtés**, ce qui bloque la mise en place de la prime de restructuration de service (**PRS**).
- le refus de la direction DTerMED d'accorder plus de 1 jour de **télétravail** aux 8 agents demandeurs.

Le **DG** souligne la mise à disposition de **3 véhicules de service** pour du covoiturage depuis l'ancien site du port de Nice. Il insiste sur le fait que cette disposition est à durée *indéterminée*, mais pas *illimitée*.

La **Cfdt** demande des informations d'ordre financier sur cette opération de délocalisation.

Le **DG** indique que le **loyer** annuel à payer à l'Ademe est de 63 k€ an + 35 k€ de **charges**, qu'il compare aux 80 k€ d'entretien de l'ex Labo. La somme de toutes les dépenses *matérielles* (expertises, déménagement, bureaux...) est de 170 k€. Mais il faudra ajouter le montant de la PRS à verser aux agents...

En « recettes », l'Etat pourrait récupérer 2.4 M€ de la vente du bâtiment ainsi libéré par la DDTM06, de l'autre côté du port. Une partie irait au ministère. Quant au gain financier pour le Cerema, c'est l'inconnue !

Enfin, la vente des matériels d'essais au CD06 (qui a repris aussi un ETST) aurait rapporté 73 k€.

Mais la perte pour le Cerema est réelle : déstructuration des collectifs, démotivation et forte baisse d'activité en 2017, conditions de travail dégradées par l'allongement des trajets domicile-travail, sentiment d'avoir été trahis suite à la promesse initiale non tenue d'une relocalisation dans l'agglomération niçoise.

La **Cfdt** demande au **DG** :

- d'activer la DRH du Ministère pour prendre les arrêtés pour la PRS et de trouver un moyen d'indemniser CDD et doctorants impactés financièrement ;
- d'insister auprès de la directrice MED pour réexaminer les demandes de télétravail de plus de 1 jour, à l'issue des 6 premiers mois de pratique, sans prétexter l'attente de l'arrivée du nouveau chef d'agence ;

Pour toutes ces délocalisations, passées et en cours, la **Cfdt** demande de tenir à jour une fiche formelle de suivi du bilan financier. Le **DG** répond qu'il est favorable à la transparence sur ces sujets.

2 – Télétravail : chiffres-clés de la 1^{ière} campagne (débat)

Présentation par Laure Matignier (DRH adjointe), sur la base du tableau des demandes de télétravail.



nombre de demandes de télétravail par DT et catégorie								Taux télétr.
DT...	A	B	C	OPA	Total	H	F	
DtecEMF	8	4	3	4	19	12	7	12%
DtecITM	5	3	1	0	9	6	3	6%
DtecTV	16	5	0	0	21	11	10	15%
DterCE	27	29	3	8	67	37	30	17%
DterEst	11	9	3	0	23	16	7	9%
DterIDF	22	10	4	36	24	12	0	14%
DterMED	59	44	2	1	106	68	38	36%
DterNC	12	12	2	26	18	8	0	6%
DterNP	14	11	4	1	30	17	13	14%
DterO	8	15	0	1	24	15	9	8%
DterSO	16	25	6	1	48	27	21	18%
Siège	15	7	1	23	10	13	0	7%
Cerema	213	174	29	16	432	261	171	16%
% télétr.	49%	40%	7%	4%	100%	60%	40%	
% Cat Cerema	40%	37%	18%	5%	100%	62%	38%	

Nous avons complété ce tableau pour faire apparaître :

- **colonne verte** : le taux de demandeurs par DT. Il est de 16% sur l'ensemble du Cerema, mais varie de 6 à 36%. La DTer MED représente près de 1/4 des demandeurs (motifs : coût de l'immobilier, conditions de trafic, faiblesse des transports en commun...). Une analyse par site serait utile.
- **ligne orange** : la proportion de cat. A, B, C, OPA dans le Cerema, pour la comparer à leurs parts respectives dans les demandeurs de télétravail.

On note que :

- * les cat. **A** représentent 40% des agents Cerema, mais près de 50% des demandeurs.
- * les cat. **C** représentent 18% des agents Cerema, mais seulement 7% des demandeurs.

Selon la **DRH adj.**, la principale motivation des **14 refus** (sur les 432 demandes) est « *incompatibilité des activités* » ou « *problème technique* ». La **Cfdt** demande un suivi détaillé dans la durée, car cela peut être très mal vécu par les agents concernés.

La **Cfdt** fait remarquer que les chiffres ne font pas apparaître les agents qui ont été *dissuadés* de demander le télétravail, car leur hiérarchie leur a signifié que leurs activités étaient « non compatibles ». Pourtant, certains ont des temps de trajets domicile-travail importants, et pourraient être intéressés par la **semaine de 4 ou 4.5 j.**

La **Cfdt** rappelle que l'ex SG-DRH s'était engagée à lancer ce chantier dès la mise en place du télétravail. Le **DG** n'a pas l'intention de remettre en cause les engagements pris mais souhaite faire le point sur ce dossier. Il relancera le **comité de suivi RITT** arrêté suite à la mutation de la SG adj. Véronique Wormser début octobre.

Nombre de jours demandés : sur l'ensemble du Cerema, 1 demande sur 4 portait sur plus de 1 jour de télétravail par semaine (ou 4 j/mois), sauf à la DTerMED où la direction a « dissuadé » de demander plus d'un jour.

Formations : elles ne semblent pas avoir soulevé un fort enthousiasme. Il est regrettable d'avoir fait appel à des intervenants extérieurs plutôt qu'aux CVRH, qui connaissent mieux notre contexte.

Pour conclure sur le télétravail, la **Cfdt** a souligné la **lourdeur de la procédure administrative**, qui aurait gagnée à être allégée et dématérialisée.

3 – Effectifs (débat)

Présentation par Pierre Foucher (SG p.i.)

Situation au 31/12/2017

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs depuis janv. 2014.

**Bilan Cerema : 282 ETP perdus en 4 ans*,
dont 158 pour la seule année 2017 !**

Les 8 DTer ont perdu à elles seules 300 ETP.
Le nombre d'agents en catégorie A se stabilise, pendant que les B, C et OPA continuent de baisser fortement.

* chiffre qui n'intègre pas les agents partis/arrivés le 1^{er} janvier 2018.

Dans ce tableau, figurent les **cibles fin 2020** « espérées » par le précédent DG et sur lesquelles étaient bâtis les scénarios des **projets de service des DT.**

ITM et **IdF** sont déjà passés en dessous (le **Siège** aussi, mais pour la raison inverse !).

Les baisses « programmées » feront que ces valeurs seront atteintes avant fin 2019.

Direction	effectifs en ETP en...					variation 4ans	
	janv 2014	dec 2014	déc 2015	déc 2016	dec 2017	en ETP	en %
DTecEMF	175	169	168	179	161	-14	-8%
DTecITM	172	173	166	162	151	-21	-12%
DTecTV	142	147	144	142	137	-6	-4%
DTerCE	461	455	445	431	395	-66	-14%
DTerEst	259	260	253	255	244	-16	-6%
DTerIdF	206	199	193	190	175	-31	-15%
DTerMed	348	334	324	308	297	-50	-14%
DTerNC	320	319	315	298	282	-39	-12%
DTerNP	256	250	242	237	220	-36	-14%
DTerOUE	324	324	309	312	298	-26	-8%
DTerSO	297	294	291	275	265	-33	-11%
Siège	88	121	137	139	144	56	63%

Direction	cible fin 2020 ?	écart / déc.2017
DTecEMF	152	-9
DTecITM	152	1
DTecTV	124	-13
DTerCE	370	-25
DTerEst	215	-29
DTerIdF	178	3
DTerMed	280	-17
DTerNC	258	-23
DTerNP	208	-12
DTerOUE	263	-35
DTerSO	239	-26
Siège	161	17
Cerema	2600	-167

Cerema	effectifs en ETP en...					variation 4ans	
	janv 2014	dec 2014	déc 2015	déc 2016	dec 2017	en ETP	en %
A	1 057	1 073	1 081	1 124	1 104	47	4.4%
B	1 203	1 194	1 170	1 110	1 020	-182	-15.2%
C	631	620	583	544	504	-127	-20.2%
OPA	159	157	153	147	139	-20	-12.4%
Total	3 049	3 045	2 987	2 925	2 767	-282	-9.3%
perte en 12 mois :	-4	-58	-62	-158			

Nota bene :
ETP sous-plafond et hors CDD type "vacations"



Mise en forme **Cfdt**:

Nota1 : l'ensemble des vacataires représente l'équivalent de 35 ETPT sur l'année.

Nota2 : au 31/12/2017, les effectifs physiques sont de 2 855 agents, soit 3% de plus que les ETP, du fait des temps partiels (par exemple 100 agents à 80% ne comptent que pour 80 ETP).

Le **DG** reconnaît qu'en 2017 le Cerema a été trop prudent dans ses recrutements et a sous-estimé les départs. C'est pour cela que les recrutements sont plus ouverts pour le cycle de septembre 2018.

Cible au 31/12/2018 : 2731 ETP, soit **2696 ETP hors vacataires**.

- Perte de **-70 ETP sur l'année 2018**, moindre qu'en 2017. La **mobilisation des agents**, qui a culminé le 1^{er} décembre dernier, a contribué à **éviter les -103 ETP** initialement annoncés pour 2018.
- **Fin 2022**, avec la perspective de -100 ETP/an, le Cerema passerait sous les 2300 ETP ☹

Bilan du cycle de mobilité 2018-03

- **33 entrées** au Cerema, dont :
 - 21 depuis le Ministère
 - 12 « autres » (dont 4 CDD)
- **55 sorties** du Cerema vers le Ministère (soit 34 de plus que les entrées !)
- 60 ont « bougé » à l'intérieur du Cerema.

Publications sur le cycle de mobilité 2018-09

Présenté par Laure Matignier (DRH adjointe). Voir en **PJ**.

I - Publications « **Ministères** » :

- **69 Vacants**, dont 39 A et 30 B ;
- **76 SV**, dont 41 A et 35 B (SV : susceptibles d'être vacants).

Nota : la DTecTV n'a aucune ouverture sur ce cycle !

II - Publications SV « **réservé Cerema** »: **97** (A et B confondus).

Le **DG** fait remarquer que, pour certains sites du Cerema, si on n'arrive pas à recruter par les filières classiques « **ministères** », il faudra augmenter le recours à la BIEP, CDD...

La **Cfdt** apprécie que le DG ait repris notre demande de faire des fiches de postes plus réalistes. Elle rappelle qu'il ne faut pas empêcher ou décourager les **cat. B** qui le souhaitent, de venir au Cerema, pour des raisons de compteur ou sous prétexte qu'ils n'ont pas encore les compétences de l'expert qu'ils sont censés remplacer.

Un débat s'engage sur la reconnaissance des cat. B par les comités de domaine et leur déroulé de carrière.

Questions diverses

Jours de fermeture : la **Cfdt** s'associe à la proposition d'apaisement de FO, à savoir les ramener à **4 j**, dans les DTer où les directeurs ont fait passer, souvent en force, jusqu'à 7 jours !

La **Cfdt** estime que ce sujet récurrent doit faire l'objet d'un cadrage négocié au niveau de l'établissement, par souci d'équité. Pour éviter de se reposer chaque année les mêmes questions, sans avoir d'éléments concrets, il faut, sur chaque DT, un état des lieux objectif, pesant avantages et inconvénients, puis une vraie concertation.

Enfin, la **Cfdt** demande, pour les prochains CTE :

- une concertation pour clarifier et harmoniser les pratiques des **autorisations de formation donnée** ;
- un point sur la **Communication**, interne comme externe, à la fois sur le fond, la forme et le coût. Nous ne voulons pas seulement donner un avis sur l'organisation (à savoir si les agents COM doivent rester dans cette situation bancale, à cheval entre leur DT et la DCDC).

Prochain CTE : date à définir

Vos représentants au Comité Technique d'Etablissement

Claude GUILLET	TSDD	DTer NC
Stéphane POULNOIS	TSDD	DTer EST
Sylvie DEYRIS	SACDD	DTer CE
Patrick FOURMIGUE	ITPE	DTer MED

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS